

LE PETIT JOURNAL

Mars 2021



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

Téléphone 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94
mairie-haudainville@grandverdun.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 9h00 à 11h30 et
14h00 à 17h00
Mercredi 14h00 à 17h00
Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous

En dehors des
permanences ci-
dessus et
en cas d'urgence

vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Patrick Lorans
06. 61.17. 25. 94

Ghislin Lubraniacki
06. 63. 22. 28. 45

Véronique Philippe
06. 37.13. 71. 81

LE MOT DU MAIRE



L'aménagement et l'embellissement de la commune vont (enfin) prendre un coup d'accélérateur.

Après consultation de la commission Vie du village, visites d'équipements similaires et débats au conseil municipal, le City stade et le réaménagement du square devraient pouvoir être réalisés avant l'été.

L'étude des travaux des rues des Ecoles et de METZ est en cours de finalisation. La décision de subvention est prévue pour l'automne, le début des travaux devant intervenir en janvier 2022.

Enfin, souhaitant avoir une visibilité sur la mandature, le conseil municipal a invité le président du Grand VERDUN Samuel HAZARD, les vice-présidents Jean-François THOMAS et Armand FALQUE accompagnés des responsables de services concernés à faire un tour d'HAUDAINVILLE. Ont notamment été évoqués les projets de travaux et aménagements.

N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes et observations.

Prenez soin de vous.

Votre maire

Patrick LORANS

GRANDVERDUN
Agglomération

Chantiers jeunes

Le Pôle Jeunesse de la CAGV lance un chantier Jeunes "rénovation de bancs" à Haudainville du lundi 26 au vendredi 30 avril de 13h30 à 16h30 pour les jeunes ayant entre 16 et 30 ans.

Une bourse sous forme de bon d'achat sera attribuée à hauteur de 20€ la demi-journée travaillée.

Déces :

- ROGER Pierre le 29 janvier
- ALIF Claude le 02 février
- HUMBERT née GOUVIGNON Jeanne le 5 février
- RODRIGUEZ née GUILLEM Janine le 19 février

ETAT CIVIL

Naissance

- TISSERAND Catalya le 25 janvier

Mariages

- SCHNEIDER Gauthier et AMERLAAN Debby le 30 janvier
- BERNAT Gérald et DERING Mélanie le 20 février

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 12 février 2020



DELIBERATIONS

1. 3ème adjoint

Bien que le conseil municipal se soit prononcé dans sa séance du 4 décembre en faveur de la création d'un 3^{ème} poste d'adjoint, Monsieur le maire s'interroge sur son opportunité sachant qu'après échanges avec les deux adjoints ceux-ci se saisissent dorénavant de dossiers en lien avec leurs compétences respectives.

A savoir qu'en ce qui concerne le domaine des travaux, M Léonardo GREGORIO continue de siéger dans la commission communale.

2. Modification des indemnités des adjoints

Compte tenu de l'investissement croissant des 2 adjoints dans la gestion des dossiers de la commune, le conseil a voté une augmentation des indemnités et de les passer de 50% à 66% de l'indice.

3. Demandes d'intention d'aliéner

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents de ne pas user du droit de préemption et de laisser faire les transactions concernant :

- Lieu dit « la côte St Martin » 9209 route de METZ section ZA 209 pour 15a 74 ca

-Lieu-dit « aux fours à chaux » SCI Les Acacias section ZA 225 pour 47a 74ca

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour aborder la question du devenir des maisons en état d'abandon dont la procédure a été initiée par la municipalité précédente. Il convient de saisir toute opportunité pour la commune d'accroître son patrimoine locatif en ayant recours aux subventions possibles pour les travaux de réhabilitation. Outre le fait de conserver un habitat ancien sans « dent creuse » il est primordial pour la commune de chercher à conforter et diversifier ses sources de revenus alors que des craintes pèsent sur le montant des dotations de fonctionnement à l'avenir. Plusieurs sollicitations récentes nous interpellent sur une éventuelle offre de locaux professionnels.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Commission Grand Verdun

Dans un souci d'ouverture et de transparence des instances de gouvernance du Grand VERDUN, il a été décidé d'intégrer des conseillers municipaux de chaque commune dans les commissions de la CAGV.

Soit pour HAUDAINVILLE:

- Commission Développement durable : Denis WAXWEILER, Jérôme MARTINET
- Commission Culture et démocratie inclusive : Jérôme MARTINET
- Commission Economie : Ghislain LUBRANIECKI

2. Commission forêts

Les recettes totales pour 2020 s'élèvent à 20874€, répartis en 15675€ de ventes de bois, essentiellement d'épicéas scolytés, et 5199€ de locations de chasse. Après 12469€ de dépenses le résultat est positif de 8405€.

L'année 2021 ne sera pas profitable, le prévisionnel établi par M BOUSCASSE le technicien ONF ne prévoyant pas de nouvelle vente de bois. Avec 5334€ de recettes pour 5585 € de charges le bilan prévisionnel devrait donc être légèrement déficitaire à hauteur de 251€

Par ailleurs l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) présidée par M. CHAUDELET a informé la commune de son intention de résilier le bail fin 2021. Les frais afférents s'élèveraient à 800€. L'ACCA demande une remise sur ces droits et pourrait s'engager à planter jusqu'à 2,5 km de haies en contrepartie.

L'ACCA de Belrupt pourrait être intéressée par la location des parcelles libérées.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

3. Travaux logements

La société V-Couverture a réalisé les travaux commandés pour l'immeuble du 2 bis rue des Ecoles. Des travaux de remise en état des peintures des 2 appartements de l'étage seront effectués.

Concernant les logements sis aux 1 et 3 rue des Ecoles, plusieurs entreprises ont été consultées mais Monsieur le maire déplore le faible nombre de réponses. Seules la Miroiterie Verdunoise et l'entreprise David MATHIEU se sont rendues sur place et ont transmis des devis.

4. City stade

Si le projet de city stade est maintenu sur le terrain près du local technique, la rénovation de l'espace situé au coteau de la Louvière a été abandonnée au profit d'une réfection complète et d'un agrandissement (+ 25m²) du square qui commence à présenter des signes d'usure. Il s'adressera aux enfants de 3 à 10 ans.

Monsieur le Maire attend une proposition commerciale de l'entreprise Méfran, basée à Nancy, qui détient le label France, et une réactualisation du devis de l'entreprise Imaj qui a servi au montage des dossiers de subventions. Les organismes subventionneurs ont été contactés pour valider les modifications apportées. Une mise en concurrence sera organisée selon une procédure non formalisée, le seuil des appels d'offres ayant été porté par les pouvoirs publics à 100 000,00 € HT.

La commune recevra la visite d'une paysagiste le 1^{er} mars 2021 pour définir un nouveau projet d'aménagement concernant le site du coteau de la Louvière, qui pourrait devenir un espace de détente en plein air plutôt qu'une aire sportive.

Monsieur le Maire veut également profiter de la venue de l'architecte paysagiste du CAUE pour évoquer la possibilité d'agrémenter les plantations de la rue grande et mettre en valeur d'autres espaces du village.

5. Travaux rues des Ecoles et de METZ

Un avant projet a été présenté en réunion publique en janvier 2020. Depuis le COVID est passé par là. Une réunion avec les intervenants techniques de la CAGV, de SUEZ, et Aldo GREGORIO de la commission travaux a eu lieu le 3 février. Des observations ont été formulées concernant le pont des Bocquets et les problématiques des écoulements d'eau au niveau du carrefour de la Louvière. Il a également été demandé d'intégrer l'éclairage public et les espaces verts dans la réflexion. Une nouvelle réunion publique sera programmée avant le bouclage du dossier qui doit intervenir pour le 15 juin 2021, puis transmis aux subventionneurs, notamment la FUCLEM. Décisions attendues en octobre pour un début des travaux en Mars 2022.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la venue de Samuel Hazard, président de la CAGV, le mercredi 3 mars 2021 pour visiter Haudainville. Il sera accompagné par son équipe en charge des travaux et fera le point sur les chantiers à programmer dans les prochaines années.

6. Compte rendu réunion radar au pont de Belrupt

Une réunion présidée par la sous-préfète de l'arrondissement de Verdun s'est tenue à la mairie de Belrupt le lundi 8 février 2021.

Un nouveau radar devrait être installé en lieu et place de l'ancien. Cette solution paraît la plus aisée puisque l'endroit est connu et techniquement adapté, mais elle nécessite l'accord du propriétaire privé pour qu'il cède un bout de terrain à la commune. En effet, le radar de nouvelle génération de type tourelle a besoin d'une emprise de 4 m² pour faciliter sa maintenance.

Dans le même temps, l'installation d'un second radar dans la descente de Verdun est à l'étude pour faire respecter la limite de 50km/h au niveau du carrefour.

La solution envisagée pourrait entraîner une éventuelle participation financière, et/ou des travaux de la part de la mairie de Haudainville et/ou Belrupt. De surcroît, le Conseil Départemental prévoit sur cette année un nouveau revêtement anti glissade sur un tronçon entre le chemin de la carrière et les habitations pont de Belrupt en juin 2021, et dans la côte de Belrupt 3 voies en 2022.

7. Réunions commissions

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que les Commissions travaux, finances et patrimoine sont amenées à se réunir prochainement, à mesure que certaines échéances se rapprochent.

8. Panneau d'information et d'affichage

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de son souhait de remplacer les panneaux d'affichage de la mairie car ils ne sont pas pratiques du tout. Véronique PHILIPPE cite l'entreprise Panneau Pocket, qui propose une application de communication aux collectivités.

9. Remarques diverses

- ✓ La question de l'organisation de la braderie du 8 mai 2021 dans un contexte sanitaire incertain est posée. Les conseillers municipaux estiment que cet événement ne peut, en l'état actuel, avoir lieu.
- ✓ Cédric MAILFERT invite les conseillers municipaux à prendre des photos à l'occasion de tout événement ou manifestation touchant la commune, afin de valoriser l'action de la mairie par publication sur le site de la mairie et les réseaux sociaux
- ✓ Suite aux problèmes récurrents de stationnement et d'incivilités dans la rue des Ecoles. Monsieur le maire informe que des poteaux vont être posés sur les trottoirs de cette rue pour limiter les stationnements gênants, et que des places de parking seront ajoutées près de l'école. Un panneau « sens interdit sauf riverains » pourrait être posé au début de la rue si l'intérêt est démontré.
- ✓ De nombreuses poubelles de la commune sont inutilisables ou détériorées, un grand nombre d'entre elles devront être remplacées.
- ✓ Véronique PHILIPPE rappelle qu'un don de 1000 € a été voté par la commune au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Les Haudainvillois pourront bénéficier des prestations du CIAS en sus des actions de la commune tels le voyage et le repas des anciens.
- ✓ Constat a été fait que les illuminations de Noël sont limitées et concentrées sur le milieu du village notamment au carrefour. Deux entreprises seront sollicitées pour décorer les 2 entrées de la commune dans le cadre d'un contrat de location.
- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 26 mars 2021.

PROXI, LE SERVICE DE TRANSPORT SANS ITINÉRAIRES , À RÉSERVER

Le Proxi est un service à la demande, c'est un mode de transport souple où il n'existe pas d'itinéraire ni d'horaire de passage comme une ligne régulière, mais où il est nécessaire de réserver son ou ses trajets.

8 Arrêts principaux : Gare Multimodale / La Victoire / l'Hôpital Saint-Nicolas / Actipôle Hôpital Désandrouins / Saint-Paul / Maison de Santé de Thierville / Maison de Santé de Belleville

Le Proxi est un mode de transport qui est adapté aux personnes à mobilité réduite, les véhicules sont équipés de rampes.

COMMENT CA FONCTIONNE ?

L'utilisation du service Proxi est limitée à 4 voyages par personne (4 aller-simple ou 2 aller-retour) maximum par semaine.

DU MARDI AU SAMEDI – 9H00 à 12H00 – 14H00 à 18H30 (Sauf jours fériés)

COMBIEN CA COUTE ?

Le voyage coute entre 1 et 2€ l'aller-retour

COMMENT RESERVER LE PROXI ?

Vous devez contacter **la Boutique REZO** au 0 800 495 084 afin de faire votre demande de réservation du service PROXI, la veille de votre voyage avant 15h00, Veillez à anticiper le plus possible vos réservations.



Pour la population, par le gendarme Rénovation énergétique...Gare aux escrocs !



Vingt mille dossiers de rénovation énergétique sont déposés tous les mois. Un succès qui attire malheureusement les escrocs, avec des techniques de fraudes aussi diverses que variées :

- devis incompréhensibles ;
- crédits camouflés ;
- labels de qualité mensongers ;
- pratiques commerciales trompeuses ;
- droits du consommateur bafoués ;
- information sur les prix tronquée.

Dans le Grand-Est, un autre phénomène prend de l'ampleur, l'envoi de chèque falsifié à endosser.

En fait, une première société réalise les travaux et bâcle. Une seconde, vient vous dédommager en vous adressant un chèque énergie par voie postale. On vous demande alors de l'endosser sur votre compte et de verser l'argent à une troisième société, qui vient refaire les malfaçons. Malheureusement le chèque est rejeté, la société ne vient jamais, vous perdez le versement et devenez leur victime.

Pour faire face à ces escrocs peu scrupuleux, voici les recommandations de la gendarmerie de la Meuse :

- ✓ Ne donnez pas suite à un démarchage téléphonique, il est interdit depuis juillet 2020 ;
- ✓ Avant tout engagement contactez un conseiller « FAIRE » sur le site du service public www.faire.fr (lien direct en cliquant sur l'icône  sous ce message)
- ✓ Méfiez-vous des entreprises qui se réclament d'organismes publics ou de fournisseurs d'énergie (ex : X-edf, X-Energie, Enedis-X ou en encore X-total...) ;
- ✓ Prenez le temps de la réflexion et de la comparaison avant de vous décider. Si on vous presse c'est déjà louche. Si vous vous êtes engagés trop vite, faites usage du délai de rétraction de 14 jours prévu par la loi ;
- ✓ Vérifiez les données chiffrées avancées par le vendeur ;
- ✓ Assurez-vous que les vendeurs bénéficient bien des labels de qualité annoncés notamment RGE (Garant de l'Environnement) et qu'ils sont recommandables ;
- ✓ Ne signez jamais un document sans un délai de réflexion nécessaire aux vérifications ;
- ✓ Ne remettez aucun paiement immédiat au vendeur ;
- ✓ Attention, certaines pratiques vous font contracter un crédit que vous devrez rembourser ;
- ✓ Ne reversez aucune somme d'argent suite à une réception de chèque par exemple ou de prétendues avances ou indemnisations ;
- ✓ Consultez les sites de défense des consommateurs (UFC, Direction des Fraudes...).



©Ministère de l'économie

Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)



Histoire de l'école des filles à Haudainville (Suite 5)

Nous savons qu'en 1802 les habitants d'Haudainville avaient pétitionné auprès des Autorités pour obtenir une école, qui pour de multiples raisons ne put fonctionner qu'à partir de 1818-1820.

Située dans la «grange aux dîmes», jouxtant le presbytère, elle avait une classe pour les garçons et une autre pour les filles.

Quelques années plus tard, les locaux ne suffirent plus et l'on créa une école de garçons «rue Grande», dans un bâtiment acheté à la famille Hocquet, c'était en 1826.

Les réglementations évoluant, la classe des filles dut également déménager.

Le Conseil Municipal envisage alors d'acheter la maison du Sieur LEQUY sise dans la rue de Verdun à St Mihiel. C'était en mars 1833. Finalement cette opération n'aboutit pas et dans sa séance du 6 novembre 1833, le Conseil Municipal opta pour l'achat de deux maisons contiguës à l'angle de la rue Grande haute (rue des écoles) et de la rue St Symphorien (rue de l'église).

La première ayant façade sur la rue Grande, appartenant au Sieur Goeury Nicolas et à Dame Bonal Françoise est estimée 1700 francs.

La seconde ayant façade sur la rue de St Symphorien, appartenant au Sieur Baugnon Jean-Baptiste et à Dame Rulquin Anne-Marie est estimée 1030 francs.

1 are, 44 de terrain situé à proximité et inclus dans le prix total de 2730 francs.

L'ensemble bâti pourra accueillir la classe prévue et le logement pour l'institutrice.

Le Conseil Municipal accepte ce projet et le transmet à la Préfecture pour la validation, ainsi qu'au Rectorat, qui délèguent une commission et des enquêteurs. Enfin le 5 avril 1834 le Conseil Municipal obtient l'approbation de la Préfecture.

Le Roi (Louis-Philippe) signe l'ordonnance actant le projet et autorise les achats.

Les travaux à exécuter feront l'objet d'une présentation ultérieure.

Voici la situation des lieux sur le plan de masse de 1832, parcelles 59 et 61



Compte-rendu de la commission Patrimoine

La commission s'est réunie le 3 mars dernier autour de Pierre ROUSSEL, notre historien local, pour proposer des actions afin de mettre en avant notre patrimoine. Pierre commence par définir le patrimoine qui ne doit pas être réduit qu'aux bâtiments, ce sont également les traditions, les coutumes, le langage (patois meusien)... bref, tout ce qui concerne le culturel. A titre d'exemple, il mentionne la fête du 14 juillet dont la symbolique se perd.

Nous souhaiterions pouvoir impliquer plus la population dans le patrimoine local. Pierre propose d'initier et former les habitants intéressés.

L'objectif serait de pouvoir organiser des visites thématiques par exemple lors des journées du patrimoine. Avis aux amateurs qui peuvent se manifester auprès de la Mairie !

Des panneaux d'affichage pourraient être installés devant les monuments les plus remarquables de la commune pour en raconter l'histoire.

Enfin, Pierre se propose de présenter la maquette qu'il a réalisée aux membres du conseil municipal et, lorsque les conditions sanitaires le permettront, à toute la population lors d'une exposition.

